

Conditions Générales et Particulières de Vente

Dernière mise à jour le 12/05/2021

Conditions générales de vente

Entre la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Vél'OFIL, dont le siège social est situé au 13 rue Mahon, 95450 Le Perchay, au Capital Social de 1 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro SIREN 889 991 535, numéro APE 7911Z, Activités des Agences de Voyage, représentée par Monsieur Genséric MAINGREAUD, en qualité de gérant. Ci-après dénommé le "VENDEUR", le "LOUEUR" ou la "SOCIÉTÉ".

D'autre part, toute personne physique ou morale procédant à l'achat de prestations ou services de la société, ci-après désignée par l' "ACHETEUR" ou l' "UTILISATEUR".

La société Vél'OFIL bénéficie de l'engagement prévu par le Livre II du Code du Tourisme. La SASU Vél'OFIL a souscrit auprès de la compagnie Aviva, 13 rue du moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes, une responsabilité civile professionnelle n°78649051.

● Article 1 : Objet et portée des Conditions Générales et Particulières de Vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations commercialisées par la société Vél'OFIL proposant des circuits thématiques sur une journée ou des circuits thématiques sur plusieurs jours, en vélo électrique via son site internet www.velofilduvexin.com, ci-après dénommé le "SITE". L'activité est exercée sous le nom Vél'OFIL, reliée à son site internet www.velofilduvexin.com, exploitée par Vél'OFIL. Le site internet www.velofilduvexin.com est ouvert à toute personne disposant d'une connexion internet.

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location de vélo électrique et les prestations de voyage proposées par la société, entre le vendeur et l'acheteur.

Constitue un Forfait touristique la combinaison d'au moins deux services de voyages différents parmi le transport, l'hébergement, la location de véhicule ou autre service (dont le montant excède 25 % du prix total du séjour) dépassant 24 heures ou incluant une nuitée.

Conformément aux dispositions des articles L211-1 et suivants du Code du Tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. Dans cette hypothèse, chaque prestataire de services est responsable de la bonne exécution contractuelle de son service.

● **Article 2 : Utilisateur du vélo électrique**

Bien que la pratique du vélo électrique soit accessible, l'utilisateur déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale au moment de la prestation. La location du vélo électrique pour l'utilisateur est possible à partir de 135 cm sans limite d'âge. Les personnes mineures doivent être accompagnées par leur représentant légal. Sans cela, la société se voit le droit de refuser l'activité à une personne mineure. Le loueur ne pourra être tenu responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'utilisateur.

● **Article 3 : Inscription**

L'inscription à l'un des forfaits touristiques commercialisés par Vél'OFIL engage définitivement le client (nécessairement majeur et disposant de la pleine capacité juridique pour effectuer une réservation). Le client ne peut annuler son inscription que dans les conditions visées aux présentes conditions générales de vente (article 8). Le signataire du contrat de vente agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à la réservation faite par le signataire. Aussi, il est présumé se porter fort de leurs consentements et garantit être valablement autorisé à agir à ce titre. Il est pleinement responsable des informations fournies et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier.

Les clients bénéficiant de réductions ou de tarifs préférentiels dans le cadre d'accords conclus entre Vél'OFIL et certains organismes, devront justifier leur qualité d'ayant droit par tous moyens appropriés dans le délai requis. A défaut, la réservation sera au choix du client soit maintenue

au tarif normal applicable, soit annulée du fait du client qui devra alors supporter les frais d'annulation applicables.

● **Article 4 : Responsabilité et engagement de l'utilisateur**

Les vélos, équipements et accessoires sont réputés être conformes à la réglementation lors de leur location et en bon état de fonctionnement. Les équipements et accessoires sont fixés selon les normes de sécurité.

L'utilisateur doit être couvert par une assurance de responsabilité civile. Il dégage la société Vél'OFIL de toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation du matériel loué.

Notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo. Le matériel loué reste la propriété exclusive de la société Vél'OFIL pendant toute la durée du prêt. L'utilisateur ne peut les sous-louer à un tiers. L'utilisateur est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait de son utilisation. L'utilisateur reconnaît que le matériel prêté est en parfait état de marche. Il remplira par ailleurs lors de la prise de location un document fourni par le loueur attestant de la condition du matériel loué. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par la société, à utiliser le vélo dans ses conditions normales. L'utilisateur s'engage également à ne pas transporter sur le porte-bagages et/ou le siège enfant une charge ou une personne supérieure à 22 kilos. Concernant la remorque enfant, le poids de l'enfant ne peut pas excéder les 30 kilos. Il s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine aux dates et horaires convenus par le contrat. L'utilisateur déclare se soumettre au présent règlement du code de la route. S'il contrevient aux lois et règlements en vigueur au cours de la location, la société Vél'OFIL ne pourra être en aucun cas responsable. Le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans est par ailleurs obligatoire. Pour les personnes de plus de 12 ans, il n'est pas obligatoire mais vivement recommandé. Le loueur fournit les casques. L'utilisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo, des équipements et accessoires. A cet effet, quelle que soit la durée de stationnement du vélo, il s'engage à l'attacher à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni lors de la location mais aussi de prendre une photo pour preuve auprès de l'assurance de la société. En cas de défaillance technique du vélo, l'utilisateur n'est pas autorisé à effectuer les réparations de sa propre initiative. Sauf dans le cas d'une crevaison : une bombe anti-crevaison est fournie

à l'utilisateur lors de la prise en charge de la location. Pour une autre réparation, l'utilisateur est tenu d'informer la société et de rapporter le vélo si possible. A sa demande, le vélo sera remplacé par un vélo du même type, sous réserve de disponibilité et en l'absence de responsabilité fautive de l'utilisateur, pour la période restant à parcourir sur le circuit. L'utilisateur ne pourra réclamer ni remboursement de frais ou de factures.

Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de la location et aucun remboursement ne sera accordé.

● **Article 5 : Souscription du contrat et modalités de location**

- Afin de souscrire à un contrat de location, l'utilisateur devra antérieurement à la prise en charge de la location, lors de la réservation, fournir un justificatif d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire ou titre de séjour) ainsi que ses coordonnées (numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale) par mail à la société via l'adresse suivante contact@velofilduvexin.com.

● Durée de location et résiliation :

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est due dans son intégralité. Lors de la restitution du vélo, l'utilisateur doit venir au plus tard 15 minutes avant la fermeture du service de location.

● Tarifs et modalités de paiement :

Les tarifs de location, des cautions et des modalités de paiement sont affichés. Les prix affichés sont ceux des tarifs en vigueur le jour de la location.

Plusieurs tarifs sont affichés. Ils sont fixés par le loueur et dépendent des différents circuits thématiques proposés par la société.

Les devis des circuits sont affichés sur le site internet www.velofilduvexin.com. Cependant, des frais supplémentaires peuvent s'ajouter si l'utilisateur demande des équipements supplémentaires non-inclus dans la location tels que le siège enfant ou la remorque enfant.

Après avoir pris connaissance du devis, un acompte est demandé à l'utilisateur. Si la réservation survient 7 jours avant la réalisation de l'activité, la totalité du prix de la prestation sera demandée.

- s'agissant des prestations d'une durée totale inférieure à 24 heures, un acompte de 30% est demandé à la réservation. Cet acompte n'est pas remboursable si l'utilisateur annule la prestation moins de 72h avant la réalisation de la prestation. Si l'utilisateur réserve 72h ou moins avant la location, il est tenu de verser la totalité du prix de la prestation. S'il annule 48h avant la date de la location, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucune demande de remboursement.
- s'agissant des prestations d'une durée totale supérieure à 24h, un acompte de 50% est demandé à la réservation. L'utilisateur est tenu de régler la totalité de sa location à la suite de la signature du contrat tenu avec le loueur le jour de la prise en charge de la location, à son arrivée à l'agence.

Les moyens de paiement acceptés par le loueur Vél'OFIL sont les cartes de crédit, les espèces, les paiements sécurisés en ligne (PayPal et Lydia) les chèques et les chèques vacances.

A noter que pour le règlement par chèque, le loueur exige obligatoirement la carte d'identité ou le passeport de l'émetteur du chèque.

● **Article 6 : Caution et assurance**

Préalablement à la remise du matériel, l'utilisateur doit obligatoirement remettre ses informations de carte bancaire ou bien un chèque du montant de la caution. Celle-ci est fixée à 150€ par vélo, 100€ par remorque enfant, 40€ par tablette tactile, et 30€ pour une perte des clés.

Le loueur souscrit automatiquement à chaque nouvelle location à l'assurance TULIP couvrant le vol et la casse. L'assurance vol et casse est incluse dans le prix de location (1,50€ par jour). Les conditions seront remises à l'utilisateur à la signature du contrat de location afin qu'il en prenne connaissance.

Les conditions comprennent, en cas d'incidents, une franchise à la charge du client, de 10% de réparation en cas de casse et de 10% en cas de vol.

● **Article 7 : Restitution**

Le vélo doit impérativement être restitué au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location et 15 minutes avant la fermeture de l'agence de location. La caution sera rendue à l'utilisateur lors de la restitution du matériel loué après une vérification de l'état général du vélo par le loueur.

En cas de vol du matériel, l'utilisateur doit justifier auprès du loueur, dans un délai de 24 heures après le vol, d'un dépôt de plainte effectué dans les 24 heures auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie. Il pourra lui être fourni, sur demande, une attestation d'encaissement si l'utilisateur souhaite se faire rembourser la caution par son assurance. Si le vélo volé est restitué au loueur, l'utilisateur ayant respecté la procédure ci-dessus sera remboursé du montant de la caution encaissée, déduction faite des éventuels frais de remise en état ou de son remboursement, à l'échéance du contrat. Si l'utilisateur ne justifie pas d'un dépôt de plainte, le règlement de la valeur du vélo neuf sera exigible immédiatement. En cas de non paiement du coût de la location du matériel ou des frais de remise en état ou de son remboursement, à échéance du contrat, le client, par la remise de ses informations de carte bancaire, autorise et donne mandat express au loueur de prélever sur son compte bancaire les sommes qui resteront dues, conformément au contrat de location qu'il aura lui-même signé lors de sa prise de matériel et/ou au prix et conditions affichés en agence. Il en est de même si la caution a été effectuée par chèque.

● **Article 8 : Annulation**

En accord avec les dispositions de l'article L.211-14 du Code du Tourisme :

- Annulation du fait de l'utilisateur pour les forfaits touristiques de plus de 24h :
 - Annulation d'une réservation à 30 jours : l'acompte est remboursé dans son intégralité.
 - Annulation d'une réservation à 15 jours : l'acompte est conservé.
 - Annulation d'une réservation à moins de 3 jours : le solde sera exigé.

En cas de force majeure, c'est-à-dire un événement imprévisible, inévitable et inéluctable, et sur présentation d'un justificatif, la société Vél'OFIL peut rembourser la somme versée, mais ne pourra être exigée par le client. Dans tous les cas, le client s'engage à avertir le loueur de toute notification relative à la réservation : modification d'effectif, retard ou annulation.

- Interruption pendant la prestation : en cas d'interruption pendant la prestation, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- Annulation ou exclusion de la part du loueur :
 - Le loueur se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou s'il estime que les conditions climatiques sont dangereuses (inondations, orages, neige et verglas).
 - Le loueur se réserve le droit d'exclure un participant en état d'ébriété ou sous substances psychotropes, ou dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité/du séjour, ou à compromettre sa sécurité personnelle et/ou la sécurité du groupe. Dans ce cas, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

● **Article 9 : Horaires et lieu**

L'agence est ouverte tous les jours de 9h à 18h. Les départs pour les circuits se font de la Gare d'Us, rue de la Gare, 95450.

● **Article 10 : Données personnelles**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le parlement européen le 14 avril 2016 et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

- **Article 11 : Loi applicable**

Tout litige né du contrat entre l'utilisateur et la société Vél'OFIL est soumis au droit français. Dans la mesure du possible, tout litige se règlera à l'amiable entre le vendeur et l'acheteur. Dans le cas contraire, le Tribunal Administratif de Pontoise tranchera le litige.